



## Une patience qui a ses limites

Chère (s) camarades,

Nous sommes le 02 février 2026.

Depuis plus d'un an, le détenu D est maintenu à l'isolement et géré équipé ou menotté en raison de sa violence extrême envers les personnels. Depuis son arrivée à Val-de-Reuil, il a agressé physiquement plus d'une douzaine d'agents ! Chaque jour, les personnels subissent insultes, menaces, crachats, exhibitions dans une gestion quotidienne devenue dangereuse et intenable.

Avant son départ en retraite, Madame la directrice avait pris des engagements clairs. Un transfert devait être effectué à la suite de son jugement début janvier ... A ce jour rien à changer, la situation s'aggrave de jours en jours laissant les victimes de ses agressions face à leur agresseur au quotidien, depuis des mois !

### **Maltraitance au travail, mauvaise blague ou expérimentation de justice restaurative made in VDR ???**

**Cette situation est inacceptable et la seule réponse entendable pour notre organisation syndicale est le transfert immédiat de cet énergumène !**

Monsieur le directeur, vous prenez aujourd'hui vos fonctions au sein de notre établissement. **Vous héritez** d'une situation qui relève de décisions antérieures mais la responsabilité d'y mettre un terme vous appartient désormais.

**FO Justice Val de Reuil** attend des actes. Sans réponse concrète et effective dans les quarante-huit heures, notre organisation syndicale prendra toutes ses responsabilités et appellera l'ensemble des agents à se **mobiliser**.

**FO Justice Val de Reuil** félicite l'ensemble des agents qui, avec un grand professionnalisme et une grande dignité tiennent et affrontent chaque jour ce détenu qui n'a de cesse de les pousser dans leurs retranchements.

**La patience est une force mais elle ne peut suppléer indéfiniment l'absence de décisions.**